

## Avenant N° 2 à la décision de nomination de régisseur du 14 décembre 2010

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 décembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics,
- Vu l'arrêté relatif à la création de régies d'avances et de recettes à l'Agence des aires marines protégées,
- Vu la décision instituant une régie de dépenses auprès du parc naturel marin de Mayotte

### DECIDE

#### Article 1 : Cessation de fonction

Il est mis fin aux fonctions de Madame Cécile PERRON en tant que régisseur de la régie d'avances créée auprès du parc naturel marin de Mayotte à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

#### Article 2 : Nomination

Madame Cécile PERRON sera remplacée par Monsieur Baker JOMA AMADA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014

Brest, le 4 mars 2014

Avis de l'agent comptable,

*avis favorable*

Chantal GAUTIER

*[Signature]*

Le régisseur sortant

Cécile PERRON

Le directeur de  
l'Agence des aires marines protégées,

Olivier Laroussinie

Vu pour acceptation

Le régisseur entrant

Baker JOMA AMADA

**PROCÈS VERBAL DE REMISE DE SERVICE**

Madame Cécile PERRON, régisseur cessant ses fonctions, a transmis avec l'autorisation de Madame Chantal GAUTIER agent comptable à Monsieur Baker JOMA AMADA, nommé régisseur par décision du 4 mars 2014 les services de la régie instituée par décision du 14 novembre 2010 en présence de :

Madame Julie Molinier  
Monsieur Baker JOMA AMADA

Les écritures de Madame Cécile PERRON sont arrêtées aux résultats apparaissant sur la balance des comptes ci-jointe, établie à la date de ce jour.

Monsieur Baker JOMA AMADA prend charge des fonds, valeurs et pièces justificatives indiqués par la balance et procèdera à toutes les opérations que comporte le fonctionnement de la régie, conformément aux règlements en vigueur.

Il poursuivra pour le compte de son prédécesseur l'apurement des opérations en instance à ce jour aux comptes "dépenses" et "opérations diverses" détaillées au verso de la balance ainsi que la régularisation de tout paiement effectué par son prédécesseur qui viendrait à être rejeté ultérieurement.

Observations :

Dressé à ILONÉ le... 11/4/2014

Le régisseur entrant en fonctions, Monsieur Baker JOMA AMADA

Le régisseur sorti de fonctions, Madame Cécile PERRON

Madame Julie Molinier

  
**Julie MOLINIER**  
Directrice adjointe

  
**Cécile PERRON**  
Directrice déléguée